

Forest, le 04 avril 2017

Collège des Bourgmestres et Echevins

A l'attention de Mme Betty MOENS, Secrétaire Communale

bettymoens@forestirisnetbe

DROIT D'INTERPELLATION DES HABITANTS – Avril 2017:

Nous soussignés, habitants de la rue Berkendael à 1190 Forest, aimerions par la présent porter a votre attention notre très grande inquiétude quant à votre projet d'abattage de tous les bouleaux de notre rue et cela alors que nous avons présenté un projet alternatif qui permet de garder la moitié des arbres (côté École) tout en garantissant la réalisation des travaux de SIBELGA et de VIVAQUA. Mais, vous avez décidé de maintenir votre projet en l'état. Et, sans surprise, après délibération à huis-clos, la commission de concertation a retenu votre projet.

Pour rappel, fin 2014 vous nous aviez présenté ce projet comme un « bienfait » pour les habitants sauf que 92 % des habitants de la rue, les commerçants du quartier et une majorité de parents de l'Ecole européenne ne voyaient pas en quoi l'abattage d'arbres, sains à 90%, améliorerait leur qualité de vie. Suite à notre intervention, la Région recalait le projet. On le pensait définitivement enterré mais la Commune revenait à la charge fin 2016 cette fois sous un emballage plus "technique" : SIBELGA veut abattre les arbres afin d'effectuer des travaux importants dans la rue. Sauf qu'encore une fois c'est faux puisque le porte-parole de SIBELGA dit clairement que c'est la Commune qui lui demande d'abattre tous les arbres alors qu'abattre seulement les 2 arbres qui penchent lui suffirait (voir article dans la DH du 29/03/2017).

Est-ce que vous, Conseil communal, avez mesuré l'ensemble des conséquences générées par ce projet, conséquences que nous habitants, devrions subir de force ?

Du point de vue du bien-être des habitants, ce projet fait l'objet d'un rejet massif. Par contre, notre projet alternatif fait la quasi unanimité. Avez-vous bien pris en considération cet élément ? Vous en préoccupez-vous ? Avez-vous écouté les riverains ?

D'un point de vue légal, il nous semble aussi très contestable.

- En effet, le Code Bruxellois de l'Aménagement du Territoire (CoBAT) prévoit dans son Article 2 que : « **Le développement de la Région, en ce compris l'aménagement de son territoire, est poursuivi pour rencontrer de manière durable les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux de la collectivité par la gestion qualitative du cadre de vie, par l'utilisation parcimonieuse du sol et de ses ressources, par la conservation et le développement du patrimoine culturel, naturel et paysager, et par une amélioration de la performance énergétique des bâtiments** ».

- D'autre part, le Plan Régional d'Aménagement du Sol (PRAS) prévoit dans ces articles 25,3 et 25,5 que : « la création et **la modification des aménagements végétaux et minéraux associés à la voirie** est autorisée dans le cadre de travaux d'aménagement de voiries. Dans le cadre de travaux d'aménagement des voiries, si les conditions locales l'imposent, **leur suppression est autorisée s'ils contribuent à l'esthétique des espaces publics et à la qualité de l'environnement des activités** ».

riveraines et qu'ils ne portent pas préjudice à la fonction sociale ou récréative qu'ils peuvent remplir. Pour sa part, notre projet respecte la loi en garantissant le respect du cadre de vie des habitants, du patrimoine naturel et paysager, de l'esthétique des espaces publics et de la qualité de l'environnement. *Avez-vous analysé le bien-fondé de votre projet sur le plan juridique ? Avez-vous démontré que votre projet ne porte pas atteinte à la fonction sociale ou récréative des arbres ? Y-a-t-il eu des études préalables quant à l'esthétique et à l'environnement?*

D'un point de vue écologique, l'abattage de 50 arbres sains est une aberration. Cela va à l'encontre des bonnes pratiques de gestion qui reconnaissent quasi unanimement l'importance des fonctions de l'arbre en ville, citons entre autres : les fonctions climatiques et anti-pollution (réduction du CO2, des particules fines, des polluants, ozone), les fonctions anti-érosives, les fonctions anti-bruit, les fonctions d'économie d'énergie, le maintien de la biodiversité (abeilles, chauves-souris, oiseaux,...) etc... Toutes les grandes villes essaient de planter plus d'arbres. A Forest, c'est le contraire... Et, prétendre comme vous le faites que replanter 30 arbustes d'une espèce dont le développement est incertain garanti la biodiversité est une tromperie flagrante. Notre projet s'intègre dans une vision de développement durable et rencontre toutes les lois et règles d'Urbanisme de la Région Bruxelles Capitale (CoBAT, PRDD, Programme de maillage bleu et vert régional, PRAS, COBRACE,...). Dans tous ces textes de loi, il n'est fait mention que de planter plus d'arbres; pas d'en abattre... *Comment justifiez-vous ce projet d'un point de vue écologique et de développement durable ? Comment justifiez-vous l'abattage de 50 arbres sains ? Dans quelle mesure votre projet s'inscrit-il dans le Programme de Développement Durable de la Région Bruxelles qui prévoit la verdurisation de notre quartier et dans le Programme de maillage bleu et vert Régional ? On avait promis de planter 200. 000 arbres pour la Région; où se situe votre projet par rapport à cette promesse ?*

D'un point de vue sécurité, l'élargissement de la voirie comme prévu dans votre projet va à l'encontre de la sécurité des riverains et des passants. Personne n'ignore que plus une rue est large, plus la vitesse des véhicules est élevée. Votre projet prévoit donc un rétrécissement de la largeur des trottoirs qui comme nous l'avons déjà signalé respecte, dans l'état actuel (notre projet), le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU). Notre projet veille à la sécurité des riverains et des passants. *Avez-vous pris en considération la sécurité ? Quelle raison vous pousse à vouloir élargir la voirie à tout prix?*

D'un point de vue budgétaire, votre projet a un coût supérieur au nôtre (moins d'arbres et de bacs de confinement à acheter, moins d'arbres à abattre, une seule tranchée du côté impair pour les travaux conjoints de SIBELGA et de VIVAQUA au lieu de 2 tranchées). Et, même s'il est cofinancé par la Région, *la Commune peut-elle se permettre de gaspiller l'argent du contribuable ? Votre projet en vaut-il la peine ? Avez-vous pris en compte cet élément ?*

Par la présente, nous formulons la demande d'être entendus lors du prochain Conseil Communal.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à nos questions légitimes, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous adressons nos sentiments les plus cordiaux.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

remplir. Pour sa part, notre projet respecte la loi en garantissant le respect du cadre de vie des habitants, du patrimoine naturel et paysager, de l'esthétique des espaces publics et de la qualité de l'environnement. *Avez-vous analysé le bien-fondé de votre projet sur le plan juridique ? Avez-vous démontré que votre projet ne porte pas atteinte à la fonction sociale ou récréative des arbres ? Y-a-t-il eu des études préalables quant à l'esthétique et à l'environnement ?*

D'un point de vue écologique, l'abattage de 50 arbres sains est une aberration. Cela va à l'encontre des bonnes pratiques de gestion qui reconnaissent quasi unanimement l'importance des fonctions de l'arbre en ville, citons entre autres : les fonctions climatiques et anti-pollution (réduction du CO2, des particules fines, des polluants, ozone), les fonctions anti-érosives, les fonctions anti-bruit, les fonctions d'économie d'énergie, le maintien de la biodiversité (abeilles, chauves-souris, oiseaux,...) etc. Toutes les grandes villes essaient de planter plus d'arbres. A Forest, c'est le contraire... Et, prétendre comme vous le faites que replanter 30 arbustes d'une espèce dont le développement est incertain garanti la biodiversité est une tromperie flagrante. Notre projet s'intègre dans une vision de développement durable et rencontre toutes les lois et règles d'Urbanisme de la Région Bruxelles Capitale (CoBAT, PRDD, Programme de maillage bleu et vert régional, PRAS, COBRACE,...). Dans tous ces textes de loi, il n'est fait mention que de planter plus d'arbres; pas d'en abattre... *Comment justifiez-vous ce projet d'un point de vue écologique et de développement durable ? Est-ce un souci pour vous ? Comment justifiez-vous l'abattage de 50 arbres sains ? Dans quelle mesure votre projet s'inscrit-il dans le Programme de maillage bleu et vert Régional ? On avait promis de planter 200. 000 arbres pour la Région; où se situe votre projet par rapport à cette promesse ?*

D'un point de vue sécurité, l'élargissement de la voirie comme prévu dans votre projet va à l'encontre de la sécurité des riverains et des passants. Personne n'ignore que plus une rue est large, plus la vitesse des véhicules est élevée. Votre projet prévoit donc un rétrécissement de la largeur des trottoirs qui comme nous l'avons déjà signalé respecte, dans l'état actuel (notre projet), le Règlement Régional d'Urbanisme (RRU). Notre projet veille à la sécurité des riverains et des passants. *Avez-vous pris en considération la sécurité ? Quelle raison vous pousse à vouloir élargir la voirie à tout prix ?*

D'un point de vue budgétaire, votre projet a un coût supérieur au nôtre (moins d'arbres et de bacs de confinement à acheter, moins d'arbres à abattre, une seule tranchée du côté impair pour les travaux conjoints de SIBELGA et de VIVAQUA au lieu de 2 tranchées). Et, même s'il est cofinancé par la Région, *la Commune peut-elle se permettre de gaspiller l'argent du contribuable ? Votre projet en vaut-il la peine ? Avez-vous pris en compte cet élément ?*

Par la présente, nous formulons la demande d'être entendus lors du prochain Conseil Communal.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à nos questions légitimes, et dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous adressons nos sentiments les plus cordiaux.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------